



**WOOD.BE**

## **Moisissure sur le bois traité thermiquement et comment la traiter**

Sur la base des caractéristiques visuelles, je constate que les échantillons sont couverts de moisissures de surface. Ces champignons ne sont pas nocifs pour le bois.

Les moisissures sur le bois traité thermiquement sont courantes. La croissance des moisissures est due au fait que le traitement thermique libère des sucres en surface, ce qui abaisse le niveau d'acidité et crée des conditions de croissance optimales pour les champignons de surface.

Le développement des moisissures dépend également des circonstances, de l'emplacement et de la direction de l'exposition (par exemple, les zones ombragées sont plus favorables à la formation de moisissures en raison de conditions d'humidité plus constantes ; le SO est le côté de la pluie ; les pièces couvertes sèchent moins facilement, ...). Toutefois, ce problème est temporaire et fait partie du processus de vieillissement. On ne sait pas encore combien de temps il faut attendre pour que la surface devienne uniformément grise.

Lorsque le bois sèche, les moisissures commencent à s'estomper, comme vous l'avez observé aujourd'hui. Le processus de modification thermique a pour effet que moins d'eau peut être liée à la paroi cellulaire. En cas de pluie ou d'humidité relative élevée, une grande quantité d'eau libre à la surface du bois est alors temporairement disponible pour le champignon. L'eau étant difficilement absorbée par le bois, celui-ci se dessèche à nouveau facilement, ce qui entraîne des situations de sécheresse extrême. Pour la plupart des champignons de surface, cette situation n'est pas favorable et ils semblent donc disparaître.

Pour éliminer définitivement cette contamination, vous devez d'abord nettoyer le bois en appliquant par exemple un nettoyant pour bois (WOCA, Remmers, Rubio, ... probablement déjà appliqué) ou mécaniquement en ponçant bien la couche supérieure. Le ponçage permet également d'éliminer en grande partie la couche supérieure sucrée, ce qui réduit le risque de développement de moisissures. Ensuite, le bois doit être traité avec un fongicide si l'on veut que la surface reste exempte de moisissures. Ce produit doit contenir de l'IPBC et/ou des thiazoles. Il est fort probable que le fongicide soit lessivé au fil du temps et que les champignons se développent à nouveau. Cependant, ils seront moins visibles car le processus de vieillissement est déjà avancé.

Cet avis a été formulé sur la base des informations fournies par la littérature, mais n'a pas encore été confronté à la pratique.